



DEC202081SGCN

Décision modifiant la décision n° DEC181872SGCN du 21 juin 2018 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le Président-directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la DEC130387SGCN du 15 février 2013 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la DEC200941DR16DAJ du 27 mars 2020 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Cédric BOUQUET, Professeur des universités, est nommé membre du bureau de la section 26 – « Cerveau, cognition, comportement », en remplacement de Madame Audrey DUSSUTOUR, démissionnaire.

Art. 2 – L'article 1 de la décision du 21 juin 2018 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Frédéric CHAVANE et Madame Audrey DUSSUTOUR » sont remplacés par les mots « Monsieur Cédric BOUQUET et Monsieur Frédéric CHAVANE ».

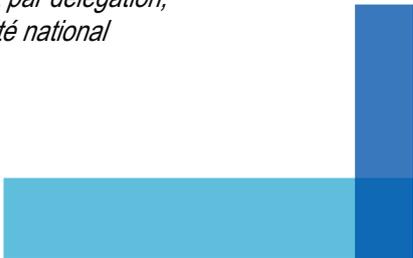
Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23-NOVEMBRE-2020

Antoine PETIT

*Pour le président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia



DECISION 201766DRH

Décision portant modification de la commission paritaire compétente en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique et de ses Instituts,

Le président-directeur général

Vu l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 1991 portant création d'une commission chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique et de ses instituts ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu La décision 192418DRH du 18 septembre 2019 portant composition de la commission administrative paritaire chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre National de la Recherche Scientifique et de ses instituts,

décide,

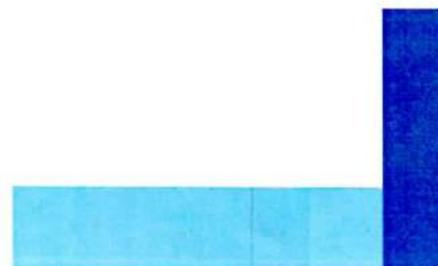
Article 1

Les dispositions de la décision 192418DRH du 18 septembre 2019 susvisée sont modifiées comme suit :

• Représentants de l'Administration :

Membre titulaire : Madame Nathalie Royer, responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Meudon, en remplacement de Madame Béatrice Simpson

Membre suppléant : Madame Larissa De Kochko, responsable de pôle au service développement professionnel IT de la direction des ressources humaines, en remplacement de Madame Nathalie Royer.



• Représentants du Personnel :

Membre titulaire : Monsieur Théodore Fomba, représentant de l'organisation syndicale SGEN-CFDT, en remplacement de Madame Sylvie Leblanc.

Membre suppléant : Madame Malika Hémary, représentante de l'organisation syndicale SGEN-CFDT, en remplacement de Madame Mathilde Niang,

Membre titulaire : Madame Mathilde Niang, représentante de l'organisation syndicale SGEN-CFDT, en remplacement de Madame Malika Hémary.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **19 OCT. 2020**

Le président-directeur général

Antoine Petit

